

Décision

Générale

colonial

Décision n° 642 fixant le taux de la roupie.

n° 642

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 524 du 31/07/1940

Date de publication
11 juillet 1940

Date du numéro
31 juillet 1940

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances.

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1941; Vu l'arrêté n° 639 en date du 11 juillet 1940,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— A dater du 9 juillet 1940 et jusqu'à nouvel avis, le cours de la roupie est fixé à 15 francs sur toute l'étendue de la Côte française des Somalis. Art. 2. — La présente décision sera communiquée partout où besoin sera. publiée et insérée au Journal officiel de la colonie.